

Nombre de membres
En exercice: 19
Présents: 15
Votants: 18
Procuration: 03
Date convocation:
Le 21/03/2025

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de LA LANDE DE FRONSAC, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vingt-et-un mars deux mil vingt-cinq, conformément aux articles L2121.10 et L2122.15 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents: Monsieur Jean GALAND, Madame Ghyslaine ARNAUD, Monsieur Daniel BEUTIS, Monsieur Jean-Christophe DEPRET, Monsieur Jean-Christian FAVRE, Monsieur HOUSSAT Patrick, Monsieur Mathieu MARTIN, Madame Nathalie RICHARD, Madame Clarisse VACHER, Monsieur DARTIGUELONGUE Stéphane, Madame DEYRES Christelle, Monsieur MIDEJEAN Christian, Monsieur PALMISANO Frédéric, Monsieur Frédérick BLANC, Monsieur Thierry MARTIN.

Étaient représentés: Monsieur Jean-Pascal GASTEUIL donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe DEPRET, Madame Karine MENIER donne pouvoir à Monsieur Daniel BEUTIS, Madame SOUPRE Véronique donne pouvoir à Madame Christelle DEYRES.

Etaient absents: Madame Laurine JANICOT

Secrétaire de Séance : Madame Christelle DEYRES

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir fait l'appel désigne comme secrétaire de séance Madame Christelle DEYRES.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2024 (délibération)

Monsieur FAVRE indique qu'il y a trois erreurs :

- Page 1, remplacement « le local » par « élu local ».
- Page 5 remplacement « sol » par « solde »
- Page 5 rajout du mot « public » après « comptable ».

Après relecture, le procès-verbal du conseil municipal en date du 11 décembre 2024 est adopté.

Pour: 16 Contre: Abstention: 2

3. CDG 33 – mandat demande de tarification contrat assurance statuaire au 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de la Gironde le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion de la Gironde peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

La Collectivité de La Lande de Fronsac charge le Centre de gestion de la Gironde de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2026.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Pour: 18

Contre:

Abstention:

4. Projet Pédagogique 2024-2025 accueil périscolaire (délibération)

Monsieur le Maire présente le projet pédagogique de l'accueil périscolaire établi par la responsable du périscolaire.

Il tient à la remercier pour le travail effectué sur ce projet.

Pour: 18

Contre:

Abstention:

5. CAF – Tarifs 2024-2025 cantine et périscolaire suppression gratuité (délibération)

A la demande de la CAF et dans le cadre du renouvellement de la convention PSO/ALSH/Périscolaire A compter du 1^{er} janvier 2025, Monsieur Le Maire soumet au conseil la suppression de la gratuité à compter du 4^{ème} enfant et propose les tarifs ci-dessous. Monsieur Le Maire fait observer que nous n'avons actuellement aucune famille facturée avec plus de trois enfants.

Monsieur Le Maire, soumet au vote les tarifs ci-dessous modifiés :

PERISCOLAIRE

Enfants scolarisés à La Lande de Fronsac	Tarifs actuels	Propositions
--	-------------------	--------------

Tarif social (sur demande du CCAS)	0,50	0,50
QF inférieur ou égal à 400 € - 1 enfant	2,50	2,50
QF inférieur ou égal à 400 € - 2 enfants	1,90	1,90
QF inférieur ou égal à 400 € - 3 enfants	1,60	1,60
POUR LE 4 EME ENFANT ET PLUS	GRATUIT	1,40
QF compris entre 401 € et 800 € - 1 enfant	2,60	2,60
QF compris entre 401 € et 800 € - 2 enfants	1,95	1,95
QF compris entre 401 € et 800 € - 3 enfants	1,70	1,70
POUR LE 4 EME ENFANT ET PLUS	GRATUIT	1,50
QF compris entre 801 € et 1200 € - 1enfant	3,10	3,10
QF compris entre 801 € et 1200 € - 2 enfants	2,40	2,40
QF compris entre 801 € et 1200 € - 3 enfants	2,10	2,10
POUR LE 4 EME ENFANT ET PLUS	GRATUIT	1,90
QF compris entre 1201 € et 1600 € - 1 enfant	3,50	3,50
QF compris entre 1201 € et 1600 € - 2 enfants	2,75	2,75
QF compris entre 1201 € et 1600 € - 3 enfants	2,40	2,40
POUR LE 4 EME ENFANT ET PLUS	GRATUIT	2,20
QF compris entre 1601 € et 2000 € - 1 enfant	3,60	3,60
QF compris entre 1601 € et 2000 € - 2 enfants	2,80	2,80
QF compris entre 1601 € et 2000 € - 3 enfants	2,50	2,50
POUR LE 4 EME ENFANT ET PLUS	GRATUIT	2,30
QF supérieur à 2000 € - 1 enfant	3,70	3,70
QF supérieur à 2000 € - 2 enfants	2,90	2,90
QF supérieur à 2000 € - 3 enfants	2,70	2,70
POUR LE 4 EME ENFANT ET PLUS	GRATUIT	2,50
Sans justificatif de QF	7,00	7,00

Pour: 18

Contre:

Abstention:

6. Gironde Habitat – Autorisation cession parcelle AX 365

Suite au rachat par la commune des terrains acquis précédemment par l'EPFNA, il faut de nouveau délibérer pour céder une partie de ces terrains à Gironde Habitat.

Monsieur Le Maire, demande au conseil de se prononcer sur la cession d'un terrain de 2087 m2 à Gironde Habitat (parcelle AX 365 issue de la division de la parcelle AX 163) pour le prix de 80 000 hors taxes.

Monsieur le Maire lit l'amendement reçu ce jour à 18h46 de la part des élus minoritaires. Monsieur BLANC ajoute qu'il préfèrerait voir des logements locatifs privés sur la commune.

Amendement du groupe « Un Nouveau Souffle pour La Lande de Fronsac »

Amendement sur la délibération « Gironde Habitat - Autorisation cession parcelle AX365 » point 6 de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du Jeudi 27 Mars 2025 à 20h00

AMENDEMENT N°1

Explication:

Lors des élections municipales de 2020, votre groupe "Tous unis pour La Lande de Fronsac" a présenté un projet pour le Centre-Bourg (PJ1) dans lequel il n'était à aucun moment question de logements sociaux. Les électeurs n'ont donc pas été informés de cette orientation, ce qui peut être perçu comme une forme de tromperie, puisque ce point essentiel ne figurait nulle part dans votre programme.

Par ailleurs, ce même programme mentionnait que chaque projet ferait l'objet d'une concertation avec les habitants (PJ2). Pourtant, en plus de cinq ans de mandat, aucune consultation citoyenne n'a été organisée à ce sujet. Cette absence de dialogue nous interroge.

Nous, membres du groupe minoritaire, nous demandons s'il s'agit réellement d'un projet porté dans l'intérêt du village ou s'il répond à une stratégie politique plus large, à l'échelle départementale. Cette question est d'autant plus légitime que la présidente de Gironde Habitat – organisme en charge de ce projet – est également vice-présidente du Conseil départemental, tout comme notre Maire, qui appartient au même groupe politique.

De plus, cette cession de parcelle à Gironde Habitat ne générera aucun apport en taxe foncière pour la commune, ce qui soulève une question simple mais cruciale : dans un contexte budgétaire tendu, La Lande-de-Fronsac peut-elle réellement se permettre de se priver de recettes fiscales supplémentaires ? Êtes-vous prêts à demander aux citoyens un effort supplémentaire en matière d'impôts pour compenser ce choix ? Sommes-nous certains que cette orientation est la meilleure pour les finances communales ?

À cela s'ajoute une autre interrogation : si ce terrain avait été vendu à un acquéreur privé, même au prix le plus bas du marché, la commune aurait pu en tirer 214 961 € – soit 134 961 € de plus que ce que propose Gironde Habitat. Peut-on sérieusement envisager que notre commune soit en position de renoncer à une telle somme, sans qu'un débat public ait eu lieu ni qu'une évaluation des alternatives ait été menée ?

Proposition:

Nous demandons l'annulation de la délibération présentée au point 6 de l'ordre du jour (Gironde Habitat - autorisation de cession des parcelles AX 365), ainsi que l'organisation d'une véritable consultation citoyenne sur ce projet.

Monsieur le Maire se revendique régulièrement comme un défenseur de la démocratie locale. Dès lors, refuser d'entendre la voix des habitants et de leurs représentants minoritaires pourrait légitimement poser la question d'un fonctionnement de plus en plus unilatéral, voire autocratique.

Nous invitons donc l'ensemble du Conseil à faire preuve de transparence et à redonner la parole aux citoyens, comme cela avait été promis dans le programme électoral de 2020.

Thiery MARTIN Conseiller Municipal de LA LANDE DE FRONSAC

Frédérick BLANC Conseiller Municipal de LA LANDE DE FRONSAC

Pièce Jointe n°1



- Aménagement de la route des Templiers après travaux :
- Suite à la 1ère phase de l'étude de Gironde ressource, engager la phase 2 opérationnelle afin de proposer : un aménagement avec bar associatif, espace de vie sociale (maison des associations, espace de coworking, médiathèque et micro crèche aux horaires adaptés)
- Halle accueillant des manifestations

Pièce Jointe n°2

CHACUN DE CES PROJETS FERA L'OBJET D'UNE

La liste est encore longue et vous trouverez dans ces pages l'essentiel de notre programme. Vous connaissez « la théorie du coucou », cet oiseau qui

squatte le nid des autres ? Il en va de même chez les humains pour les idées !

Quand il nous arrive de regarder le pr Tous Unis Pour la Lande - Tract 2 ENTAL UT CONSEIL COPIÉ-COILÉ » du nôtre tiré des compte-rendus des conseils NATIONAL À L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

et manguer d'inspiration ! A toute chose il vaut mieux choisir l'original que la copie et faire confiance à ceux qui ont initié les chantiers pour être les plus à même de les terminer.

LE 15 MARS NOUS COMPTONS SUR VOUS!

JEAN GALAND

ET L'ÉQUIPE DE « TOUS UNIS POUR LA LANDE »

Après discussion, la cession de la parcelle est approuvée à la majorité.

Pour: 16

Contre: 2

Abstention

7. CDC Fronsadais – Procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de compétences « création, aménagement et entretien de la voirie »

Monsieur DEPRET explique que dans le cadre du transfert de compétence de la voirie à la communauté de communes et suite à la convention reçue, il constate quelques erreurs notamment au niveau des longueurs et largeurs de voirie. Beaucoup de questions se posent à propos de ce document : la forme, la valorisation qui n'est pas précisée et les exclusions.

Pour les exclusions il s'agit des routes départementales (le département s'occupe de ces routes et la commune des trottoirs), les chemins ruraux qui n'ont pas de revêtements type enrobé (dans ces cas-là, la communauté de communes n'intervient pas) et les rebouchages des nids de poule, le salage et le balayage.

Il propose au Conseil de revenir vers la communauté de communes pour avoir des précisions.

Monsieur PALMISANO pensait qu'à partir du moment où nous avions rétrocédé ces voiries, elles étaient de la compétence de la communauté de communes.

Monsieur DEPRET répond que ce point fait partie d'une des précisions qu'il souhaite demander à la communauté de communes.

Monsieur BLANC ne comprend pas pourquoi le lotissement « les allées de Georges » ne figure pas dans le document envoyé par la communauté de communes.

Monsieur le Maire indique qu'il est important que la route « Georges Sand » et la route « Georges Brassens » figurent dans le tableau.

Il est important de savoir que la communauté de communes verse une dotation à la mairie en fonction des kilométrages des routes.

De plus il faut voir si dans ce procès-verbal de mise à disposition il est pris en compte la maintenance des routes et savoir qui a la responsabilité dans le cas où une personne abîmerait son véhicule (commune ou communauté de communes).

Après plusieurs discussions sur le sujet, il a été décidé de demander des précisions à la communauté de communes. Le vote est reporté.

8. Plaine des sports – opération globale – plan de financement (délibération)

Monsieur Le Maire, présente au conseil municipal le plan de financement prévisionnel global pour la rénovation de la plaine des sports (city stade, padel, jeux pour enfants).

Monsieur le Maire rappelle que dernièrement le conseil municipal a voté pour faire les travaux pour le city stade puisque nous avons les finances pour le faire.

Dernièrement, Monsieur le Maire a été mis en relation avec un cabinet d'expertise qui a pour but d'accompagner les communes dans l'octroi des subventions.

Monsieur HOUSSAT informe le conseil qu'il préfère s'abstenir sur le sujet. En effet il ne comprend pas la façon dont va être géré le padel et s'inquiète d'un éventuel vandalisme au vu de l'emplacement prévu près de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire pense qu'il ne faut pas s'arrêter à ça et donner l'opportunité aux jeunes de faire du sport.

Monsieur BLANC s'attendait à mieux concernant l'air de jeux.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons l'opportunité d'avoir pour un peu plus de 100000€, des jeux, un padel et un city stade en ne payant que 20000€ HT grâce aux subventions.

Monsieur HOUSSAT demande comment va se passer la gestion du padel.

Monsieur le Maire répond qu'il y a plusieurs possibilités :

- établir une convention avec le tennis club intercommunal de Villegouge afin qu'ils gèrent le padel.
- Créer une association lalandaise qui gèrera le padel.

Monsieur le Maire rappelle que la réfection du city stade a déjà été votée et que pour ce point il s'agit de voter pour le plan de financement.

Le conseil passe au vote afin que Monsieur le Maire puisse chercher des subventions supplémentaires pour le padel.

Pour: 17

Contre:

Abstention: 1

9. SDEEG – Présentation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (information)

Monsieur DEPRET rappelle que la commune est responsable de la Défense Incendie. Le SDEEG propose une solution d'accompagnement pour nous aider à gérer au mieux les bornes à incendie et également les points d'eau, sachant que tous les ans nous avons un rapport du SDIS qui nous fait état des points incendie. Nous avons trois points qui nous posent beaucoup de problèmes et nous allons avoir besoin d'un accompagnement notamment pour les causes de débit insuffisants et fuites dans les angles des bâches ou le SIAEPA ne sait pas nous répondre pour régler ces problèmes.

10. Questions diverses

- Madame DEYRES informe que le salon du livre s'est très bien passé, tout le monde était très content.
- Monsieur le Maire indique que lorsqu'on regarde notre contexte national, on constate que l'Etat est en grosse difficulté. Nous risquons d'être en grosse récession. L'Etat n'a plus d'argent, la dette est colossale et par conséquent il va être très difficile dans les années à venir de pouvoir obtenir de l'Etat des aides substantielles parce qu'il va essayer au contraire de prendre des ressources auprès des collectivités locales, des départements, des régions et des métropoles ce qui entrainera des difficultés pour les collectivités. Par exemple, le FDAEC ne sera pas versé en 2026 après avoir été réduit de moitié cette année en 2025.

Toutes les réalisations faites aujourd'hui (école, parking, cantine) n'auraient sûrement pas pu être possibles dans le futur.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 21 h 08.

Le Maire, Jean GALAND

La Secrétaire de séance, Christelle DEYRES

Court of the second

7/7